

le nom de morpho-(pho)nologie, est parfaitement justifié lorsqu'il vise à dégager certains automatismes comme celui qui entraîne le petit Allemand à former, à partir de *bringen*, *gebrungen* au lieu de *gebracht*, sur le modèle de *singen*, *gesungen*. Mais ceci n'a rien à voir avec la phonologie; le conditionnement de l'alternance est strictement morphologique et n'est, en aucune façon, déterminé par des facteurs phoniques. Le terme de morpho-(pho)nologie, qui laisse supposer un rapport avec la phonologie, est donc à écarter pour désigner l'étude de l'emploi, à des fins grammaticales, des distinctions qui sont à la disposition des locuteurs.

4

Les unités significatives

I. L'analyse des énoncés

4-1. Rôle marginal des signes prosodiques

On est naturellement tenté d'identifier unités significatives et unités de première articulation. Mais il faut ne pas oublier qu'un trait prosodique, comme la montée de la courbe mélodique qui fait d'*il pleut* ? une question, combine un signifiant, la montée de la courbe, et un signifié, celui qu'on reconnaît en français au même *est-ce que*. Il y a donc des signes qui ne se conforment pas à la double articulation. Ces signes jouent, dans les communications humaines, un rôle qui n'est pas négligeable. Mais on doit les considérer comme marginaux parce qu'un énoncé n'est proprement linguistique que dans la mesure où il est doublement articulé. Dans ce qui suit, seules les unités de première articulation retiendront l'attention, sans qu'on perde jamais de vue qu'elles peuvent être suppléées par des signes prosodiques.

4-2. Difficultés de l'analyse : l'amalgame

De même que la première opération phonologique consiste à analyser les signifiants en unités successives minima, les phonèmes,

la première opération ici consiste à analyser les énoncés ou fragments d'énoncés en leurs unités significatives successives minima que nous désignons comme des monèmes. On doit signaler dès l'abord que l'opération a des chances de ne pouvoir toujours être menée à son terme. La raison en est que les monèmes sont des unités à double face : une face signifiée et une face signifiante qui en est la manifestation. Pour que le signifié soit manifesté, il convient que l'énoncé soit phonologiquement différent de ce qu'il serait sans cela. Mais il peut se faire que deux signifiés qui coexistent dans un énoncé enchevêtrent leurs signifiants de telle façon qu'on ne saurait analyser le résultat en segments successifs. Soit en français le signifié « à » et le signifié « le » des signes *à* et *le* ; leurs signifiants sont en général respectivement /a/ et /l/, dans *il est à Paris* et dans *le chapeau* par exemple ; mais lorsque les deux signes coexistent dans une même région de la chaîne parlée et y sont suivis d'une consonne, ils acquièrent un signifiant unique inanalysable /o/ orthographié *au* (*il va à l'hôpital* mais *il va au marché*). Soit en anglais le signifié « couper » et le signifié « prétérit » ; le signifiant du premier est /kat/ ; celui du second le plus souvent /d/ ; mais lorsque ces deux signes sont rapprochés dans l'énoncé, ils se manifestent conjointement sous la forme /kat/, dans *he cut* « il coupa », par exemple (cf. le présent correspondant *he cuts* /hi kats/). Dans lat. *malorum* « des pommes », *-orum* sert de signifiant aux deux signifiés « génitif » et « pluriel » sans qu'on puisse préciser ce qui correspond au génitif et ce qui correspond au pluriel. Dans tous ces cas, on dira que des signifiants différents sont amalgamés.

On peut voir dans l'amalgame un aspect particulier d'un phénomène plus général qui consiste, pour un signifié, à se manifester, selon le contexte, sous des formes variables : en français, le signifié « aller » se manifeste, selon les contextes, sous des formes /al/, /va/, /i/ (*i-ra*) ou /aj/ (*aille*). L'existence de ces variantes, identifiées comme telles parce qu'elles sont en distribution complémentaire, montre qu'on ne peut à coup sûr identifier un monème par référence à son signifiant. L'utilisation du concept d'amalgame permet au descripteur certaines latitudes : dans un cas comme all. *sang*, prétérit de *singen*, il importe peu qu'on choisisse l'analyse

en un signifiant discontinu /z...ŋ/ correspondant au signifié « chanter » et un signifiant /...a.../ correspondant au signifié « passé », ou l'interprétation de /zaŋ/ comme un amalgame correspondant à deux signifiés distincts.

4-3. L'analyse en monèmes

L'opération qui permet l'analyse des énoncés en monèmes n'est pas sans analogie avec celle qui permet d'analyser les signifiants en phonèmes. Il s'agit, bien entendu, dans les deux cas de déterminer les segments qui ont fait l'objet d'un choix particulier du locuteur : dans le cas des phonèmes, il s'agissait de segments qu'il fallait choisir de façon à obtenir un signifiant déterminé ; ici, il s'agit de segments que le locuteur a dû choisir en fonction directe de la valeur à donner au message. L'analyse résultera du rapprochement d'énoncés de moins en moins différents dans leur phonie et de plus en plus proches sémantiquement. Soit, par exemple, en français, /ilkur/ *il court* et /nukuriō/ *nous courions* ; les signifiants ont en commun le segment /kur/ et les signifiés la notion de « courir » ; les uns et les autres restent largement distincts ; sensiblement moins différents sont /nukuriō/ et /nukurō/ qui ont en commun /nukur...ō/ et les signifiés « courir » et « première personne de pluriel » (ces deux derniers dissociés par rapprochement de /nukuriō/ et /vukurie/ *vous couriez*, /nukurō/ et /vukure/ *vous courez*) ; les signifiants ne se distinguent ici que par l'insertion de /...i.../ dans le premier et l'absence de ce /...i.../ dans le second, les signifiés par la notion d'« imparfait » qui existe dans le premier et n'existe pas dans le second ; nous poserons donc un monème avec signifié « imparfait » et signifiant /i/ inséré dans le complexe avant un /-ō/ final. Ce signe d'imparfait a le même signifiant /i/ lorsqu'il coexiste avec la notion de « deuxième personne du pluriel », mais, dans d'autres contextes, il s'exprime au moyen du signifiant /-è/ (*il courait* /ilkurè/). Dans certains contextes (*que nous courions* /knukuriō/) ce même signifiant /-i-/ correspond à un tout autre signifié, celui qui est dit « subjonctif ». Ce signifié, lorsqu'il coexiste avec les « personnes » qui entraînent pour l'« imparfait » le signifiant /-è/, ne possède (dans le cas de « courir ») aucune expres-

sion distincte : après *il veut* /ilvø/, nous trouvons le subjonctif *que nous courions* /knukurið/, et après *il voit* /ilvua/, l'indicatif *que nous courons* /knukurð/; en combinaison avec « troisième personne de singulier », la forme est la même dans les deux cas : /kilkur/ en dépit des différences d'orthographe : *qu'il coure* et *qu'il court*; on dit souvent dans ce cas que le signifiant est zéro.

Sur la base de l'examen très limité qui précède, nous pouvons poser l'existence en français d'un signifié « imparfait » dénoté selon les contextes par /-i-/ ou par /-è/ et d'un signifié « subjonctif » dont le signifiant est tantôt /-i-/ tantôt zéro. Un examen plus poussé, qui s'étendrait par exemple à des formes comme *il faisait* /ilfəzè/, *qu'il fasse* /kilfas/, nous montrerait que, si notre analyse recouvre tous les faits relativement au signe « imparfait » — /-i-/ /-è/, elle demande à être précisée dans le cas de « subjonctif » — /-i-/ /-è/, zéro, puisque le subjonctif /kilfas/ n'est pas identique à l'indicatif /kilfè/. Ceci nous amène à préciser qu'en coexistence avec les signifiés « faire », « finir », « mentir » et bien d'autres, le signifié « subjonctif » entraîne l'emploi d'une variante particulière des signifiants correspondants : /fas/, /finis/, /mât/.

4-4. Signifiants discontinus

Si maintenant nous rapprochons /nukurð/ *nous courons* de /kurð/ *courons*, nous notons que les signifiés ont en commun les traits « courir » et « première personne de pluriel », mais le trait « énonciation » caractérise le premier en opposition avec le trait « injonction » du second. On est tenté de dire que /nu/ est le signifiant correspondant à « énonciation »; il faudrait dans ce cas lui reconnaître une variante /vu/ dans /vukure/ *vous courez* qui s'oppose à /kure/ *courez*. Mais d'autres contextes comme *il nous l'a dit* ou *c'est pour vous*, permettent d'identifier /nu/ nous avec « première personne de pluriel » et /vu/ vous avec « deuxième personne de pluriel »; il nous faut donc poser que, dans /nukurð/, /nu/ et /ð/ représentent le signifiant discontinu du signifié « première personne de pluriel » et qu'en outre /nu/, mais non /ð/, combine l'expression de ce signifié et de celui d'« énonciation » par opposition au signifiant zéro d'« injonction ».

4-5. L'« accord »

Les signifiants discontinus tels que /nu...ð/ dans /nukurð/ résultent fréquemment de ce qu'on appelle l'accord : dans /lezanimopes/ *les animaux paissent* rapproché de /lanimalpè/ *l'animal pait*, le signe « pluriel » reçoit trois expressions distinctes : /leza.../ au lieu de /la.../, /...mo.../ au lieu de /...mal.../ et /...pes/ au lieu de /...pè/; on dira, si l'on veut, que le signifiant de « pluriel » est /-ez-/ accompagné d'une variante particulière des signifiants correspondants aux signifiés « animal » et « paître ». Il n'y a là, bien entendu, qu'un seul monème de pluriel, celui dont le signifiant est simplement /-e-/ dans /lešamāž/ *les chats mangent*.

Dans un cas d'accord, comme celui, en genre, de /lagrādmōtañ-blāš/ *la grande montagne blanche*, la caractéristique « féminin » est incluse dans « montagne », puisqu'on ne peut jamais dissocier « féminin » de « montagne ». S'il y a en français un monème de signifiant fort variable (/es/ -esse, par exemple) correspondant à « sexe féminin », il n'y en a pas qui corresponde à « genre féminin ». Ce qu'on y trouve, ce sont des monèmes ou combinaisons de monèmes dits « de genre féminin » dont le signifiant est normalement discontinu en ce sens qu'outre son expression centrale (ici /...mōtañ.../) il se manifeste en d'autres points de l'énoncé : /la.../, /...ād.../, /...āš/, au lieu de /l.../, /...ā.../, /...ā/ que l'on aurait si l'on remplaçait *montagne* par *rideau* (*le grand rideau blanc*).

4-6. Complexité variable de la structure des monèmes

Les illustrations, empruntées au français, que nous avons utilisées jusqu'ici, suggèrent que l'analyse des énoncés en monèmes est une opération complexe, ce qu'elle est effectivement en général. Mais cette complexité varie beaucoup d'une langue à une autre et, dans la même langue, d'un type de monème à un autre. Il y a des langues où l'invariabilité et la continuité des signifiants est une règle qui ne connaît guère d'exceptions : là où le français, en référence à un même signifié, dira, selon les cas, *je*, *me* ou *moi*,

le vietnamien n'aura jamais que *tô*. Dans certains cas, le signifiant de « première personne du singulier » débordera en français sur le verbe voisin, d'où /žsüi/ *je suis*, à côté de /tùè/ *tu es*, /ilè/ *il est*, /žvè/ *je vais*, face à /tüva/ *tu vas*, /ilva/ *il va*, etc., alors que les équivalents vietnamiens des verbes français ont un radical invariable. En français même, l'invariabilité des signifiants de monème n'est pas rare : « jaune » est toujours /žón/, employé seul ou dans les dérivés (cf. /žón-is/ *jaunisse*, /žón-è/ *jaunet*); le radical d'une large majorité des verbes de la langue, tels /dòn-/ « donne », /šāt/ « chante », /māž-/ « mange » reste identique d'un bout à l'autre de la conjugaison.

L'étude des variantes de signifiant est l'objet de la **morphologie**. Pratiquée dans le cadre traditionnel du mot ou en examinant individuellement chaque monème, elle ne coïncide pas, comme on le croit trop souvent, avec l'énumération de tous les monèmes grammaticaux (cf., ci-dessous, 4-19) : le grammatical invariable fr. *pour* n'a rien à faire dans la morphologie, et le lexical *all(er)*, avec ses variantes de signifiant /al-/ , /va/ , /i-/ , /aj/ , y figure de plein droit.

4-7. Variantes de signifiants et variantes de signifiés

On peut rapprocher les variantes des signifiants de monèmes et celles des phonèmes en parlant, dans un cas comme dans l'autre, de variantes combinatoires ou contextuelles. Il faut, bien entendu, noter que le contexte qui détermine les variations est, dans le cas des phonèmes, un contexte phonique, dans le cas des monèmes un contexte signifiant : /...i.../ s'emploie, lorsque « imparfait » coexiste avec « première ou deuxième personne de pluriel », /...è/ lorsqu'il coexiste avec d'autres « personnes ». Il y a des cas cependant où le conditionnement de l'emploi de deux variantes de monème s'exprime en termes de contexte phonique : le pluriel anglais s'exprime par /...iz/ après sifflante ou chuintante, par /...z/ après tout autre phonème réalisé comme une sonore et par /...s/ après tout autre phonème réalisé comme une sourde; le pluriel de *sin* /sin/ sera donc /sinz/; l'alternance de /s/ et de /z/ n'est toutefois pas déterminée *phonologiquement* par le contexte phonique, puisque *since* /sins/ existe à côté de /sinz/; son conditionnement

peut être formulé en termes phoniques, mais il ne vaut que pour un emploi grammatical déterminé.

À côté des variantes combinatoires de signifiants, il existe des variantes facultatives comme /žpø/ « je peux », /žpüi/ « je puis » dans un rapport mutuel analogue à celui que nous avons noté ci-dessus (3-17) entre *r* grasseyé et *r* roulé dans le parler de l'acteur.

S'il est légitime d'employer ici la même terminologie pour les unités des deux articulations du langage, il convient de noter qu'il y a, entre les variantes des signifiants et les variantes des phonèmes, une différence fondamentale qui tient au fait que les variantes de phonème ne se définissent pas en termes de grandeurs discrètes : toute réalisation d'un phonème est une variante puisque, physiquement, elle diffère, tant soit peu, de toute autre, du fait du contexte ou de l'humeur du locuteur. Au contraire, les variantes de signifiant se définissent en termes de phonèmes, c'est-à-dire d'unités discrètes : /kur/ *cours*, *coure*, *courent*, prononcé par un rural avec un *r* roulé, n'est pas une variante du signifiant /kur/, mais le signifiant /kur/ lui-même qui, en tant que tel, ne connaît pas de variante; il y a variante du signifiant lorsque le signifié « aller » s'exprime par /...al.../ dans /nuzalø/ *nous allons* et par /...i.../ dans /nuzirø/ *nous irons*. Un signifiant ou une variante de signifiant est toujours identifiable en termes d'unités distinctives discrètes ou de zéro. Il en va tout autrement de la face signifiée du monème, dont la valeur varie selon les contextes ou les situations aussi largement que la réalisation d'un phonème : que l'on compare *il court après l'autobus*, *il court après la fortune*, *il court le cerf*, *c'est un coureur* (prononcé sur un stade ou dans un salon).

II. La hiérarchie des monèmes

4-8. La place du monème n'est pas toujours pertinente

Pour établir l'inventaire des phonèmes, nous avons commencé par dégager les unités susceptibles d'apparaître dans un contexte

déterminé. Il s'agissait en effet de retrouver les unités entre lesquelles le locuteur doit choisir à chaque point de son énoncé pour que celui-ci corresponde bien au message désiré : si ce message comporte le mot *mal* /mal/, il faudra, à l'initiale, choisir /m/ parmi les phonèmes consonantiques qui peuvent y figurer, ensuite /a/ parmi ceux des phonèmes vocaliques qui peuvent figurer en syllabe couverte, enfin /l/ parmi les consonnes susceptibles d'apparaître à la finale. Il ne peut être question, une fois retenus les trois phonèmes /m/, /a/, et /l/, de les placer dans un ordre quelconque, parce qu'on obtiendrait alors des combinaisons imprononçables (/aml/) ou quelque autre monème (/lam/ *lame*). Le phonème joue en effet son rôle distinctif dans une position déterminée.

Le rôle significatif des monèmes entraîne, pour eux, un comportement assez différent : à côté d'un énoncé comme *Pierre bat Paul* qui devient autre chose si l'on inverse *Pierre* et *Paul*, comme /mal/ devient autre chose si l'on inverse /m/ et /l/, il y a des énoncés tels que *je partirai demain* dont le sens ne varie jamais si je change l'ordre de certains monèmes et dis *demain, je partirai*. Si, dans *je partirai demain*, je remplace *demain* par *en voiture* ou par *avec mes valises*, cela ne veut pas dire que j'ai eu à choisir entre *demain, en voiture* et *avec mes valises*, l'emploi de l'un excluant celui des deux autres, comme le choix de /m/ à l'initiale de *mal* exclut /b/ et comme l'emploi de *Pierre* dans *Pierre bat Paul* exclut *Jean*. Je puis employer concurremment les trois segments et dire, par exemple, *je partirai demain en voiture avec mes valises* ou encore *je partirai en voiture demain avec mes valises*; *demain* ne s'oppose pas à *en voiture* et à *avec mes valises*. On voit ici combien l'utilisation linguistique de « s'opposer » s'éloigne peu en fait de l'emploi ordinaire de ce terme : *demain* ne s'oppose pas à la présence dans le même énoncé d'*en voiture* et d'*avec mes valises*; mais il s'oppose à celle d'*hier* ou d'*aujourd'hui*, comme, à l'initiale du mot *mal*, /m/ s'oppose à la présence de /b/. En ce qui concerne les phonèmes, opposition implique incompatibilité en un point : dans /mal/, /m/ s'oppose à /b/ à ce point particulier de la chaîne, mais ne l'exclut pas dans une position voisine, comme on le voit par /emabl/ *aimable*. Pour les monèmes ou les signes plus complexes,

opposition peut impliquer incompatibilité dans un énoncé déterminé : il n'est pas possible de dire *aujourd'hui, je partirai demain*. Pour les monèmes, aussi bien que pour les phonèmes, l'appartenance à un même système implique opposition, c'est-à-dire **choix exclusif** : on dira donc, si l'on veut, que *demain, aujourd'hui* et *hier* appartiennent à un même système, alors que *demain* et *en voiture* appartiennent à des systèmes différents. Mais on ne pourra pas, pour les monèmes, procéder sans restrictions à l'établissement de systèmes d'unités susceptibles d'apparaître en un même point de la chaîne.

4-9. Liberté syntaxique et économie

On s'explique assez bien d'une part la fixité des phonèmes, d'autre part les latitudes dont jouissent les locuteurs lorsqu'il s'agit d'ordonner les monèmes dans l'énoncé. Il est en effet économique que soient pertinents, dans le cas des phonèmes, non seulement leurs traits oppositionnels, mais leurs positions respectives : soient les phonèmes français /a/, /p/ et /l/; si leur place respective dans le signifiant n'était pas pertinente, ils ne pourraient ensemble former qu'un seul signifiant qui se prononcerait indifféremment [apl], [pal], [lap], etc. C'est le fait que cette place n'est pas indifférente qui leur permet de former les quatre mots distincts /pal/, /pla/, /alp/, et /lap/, c'est-à-dire, *pal, plat, alpe* et *lape*. Sans doute, la pertinence de la place respective des monèmes (dans *Pierre bat Paul*, par exemple) correspond-elle également à une économie, mais une certaine liberté dans l'ordonnance des monèmes ou des signes plus complexes présente pour le locuteur d'évidents avantages, puisqu'elle lui permet d'analyser l'expérience à communiquer selon un ordre adapté aux conditions particulières où il se trouve. Cette liberté de construction peut être assurée de diverses façons, comme le montrera l'analyse qui suit.

4-10. Trois façons de marquer les rapports d'un monème

L'expérience à transmettre peut être considérée comme un tout dont la langue permet de dégager certains aspects. « Hier,

il y avait fête au village »; je puis envisager une langue où cette information pourrait se communiquer sous la forme de trois monèmes placés dans un ordre quelconque : un qui dénoterait à lui seul non seulement la notion de « fête », mais l'existence effective d'une fête; un autre qui désignerait, non point seulement un village, mais un village comme le lieu où se produit un événement; un troisième, équivalent exact de « hier », qui désignerait le jour qui précède celui où se transmet le message, non en lui-même, mais comme la période dans laquelle se replace l'événement. Au premier de ceux-ci correspond en français la succession de monèmes *il y avait fête*, qui comporte, en sus, un monème de passé (-ait) qui double *hier* avec une moindre précision; s'y trouve notamment dissociées la notion de « fête » (*fête*) et celle d'« existence effective » (*il y a*). Au second, correspond, de même, la série de monèmes *au village* où s'expriment séparément la notion de « village » (*village*) et celle de « lieu où se passe quelque chose » (à amalgamé dans *au*), sans préjudice de l'indication que le village en question n'est pas un village quelconque (*le* amalgamé dans *au*). Le troisième, seul, trouve son équivalent français dans le monème unique *hier*, qui, par lui-même, établit un rapport défini entre le jour qui précède celui-ci et l'événement que l'on rapporte; *hier* combine en quelque sorte le sens de « dans » et celui de « le jour qui précède celui-ci ». Ceci ne veut pas dire qu'on ait le droit d'analyser le signifié de *hier* en deux signifiés distincts, mais bien que ces deux notions vont toujours de pair en français et forment une seule unité linguistique.

Pour qu'un monème simple puisse figurer, sans changer l'essentiel du message, tantôt ici, tantôt là, dans un énoncé donné, il faut normalement qu'il appartienne au type de ceux qui, comme *hier*, *aujourd'hui*, *demain*, impliquent leur rapport avec le reste de l'énoncé. Sinon, une certaine liberté de position peut lui être assurée par l'adjonction de monèmes particuliers marquant ses rapports avec le contexte, ce qu'on constate par exemple dans *au village*, *en voiture*, *avec mes valises*. Un monème qui n'implique pas ses rapports avec le contexte et qui ne s'adjoint pas de monèmes de rapport devra indiquer ses relations avec le reste de l'énoncé par la place qu'il y occupe; *Paul* sera marqué

comme l'objet des sévices par sa position après *bat* dans *Pierre bat Paul*, comme l'auteur des sévices par sa position avant *bat* dans *Paul bat Pierre*.

4-11. Les monèmes autonomes

Les monèmes autonomes comme *hier*, qui impliquent non seulement référence à un élément d'expérience, mais aussi un rapport défini avec les autres éléments de l'expérience à communiquer, ne sont pas, même en français, uniquement temporels; *vite*, par exemple, est du même type; il ne dénote pas simplement, la rapidité, mais bien la rapidité avec laquelle se déroule le processus en cause. Ces unités entrent dans la classe traditionnelle des adverbes. Elles ne sont économiques que lorsqu'elles sont d'une grande fréquence et plus fréquentes que l'expression de l'élément d'expérience isolé : *vite* est plus fréquent que *rapidité*; quant à *hier*, il est tellement plus fréquent que la même notion dépourvue de son caractère adverbial, c'est-à-dire de sa référence à un fait déterminé, qu'on doit avoir, pour exprimer celle-ci, recours à une désignation aussi complexe que « le jour qui précède celui-ci ».

La nature du rapport d'un monème autonome avec le reste de l'énoncé ne dépend pas de sa place dans cet énoncé. Ceci n'implique pas que sa position, à l'intérieur de la proposition, soit nécessairement indifférente au sens : *il faut vite courir* est autre chose qu'*il faut courir vite*. On dira que le point d'incidence n'est pas le même dans les deux cas.

On notera que les monèmes autonomes ainsi conçus ne sont pas les seuls à ne pas dépendre d'autre chose pour l'indication de leurs rapports : un monème verbal, comme *jette* ou *donne*, implique non seulement son sens, mais, également, son emploi comme prédicat, c'est-à-dire la nature de ses relations avec les autres éléments de l'énoncé.

4-12. Les monèmes fonctionnels

Dans tous les cas où un élément d'expérience est conçu comme pouvant être dans des rapports variés avec son contexte, il est

plus économique d'assurer une expression distincte de cet élément d'une part, de chaque type de rapport d'autre part. Supposons une langue où existeraient un monème avec la valeur de « l'homme qui fait l'action » et un signifiant comme /bak/, un autre avec celle de « l'homme qui subit l'action » et un signifiant /som/, et un troisième du sens de « l'homme qui tire bénéfice de l'action » et de signifiant /tin/; au lieu de notre seul *homme* /òm/, on y trouverait trois « mots » parfaitement distincts : /bak/ qu'on emploierait dans l'équivalent de *l'homme marche*, /som/ dans *j'ai vu l'homme*, /tin/ dans *il l'a donné à l'homme*. Si cette situation existait pour l'ensemble des équivalents de nos noms, il y aurait dans cette langue trois fois plus de « noms » que dans la nôtre, ce qui surchargerait considérablement la mémoire. Aussi n'a-t-on jamais signalé nulle part de langue de ce type. Il est évidemment préférable de n'avoir qu'un monème pour « homme », un pour « femme », un pour « animal », etc., auquel on ajoute, selon les besoins, un autre monème qui a la valeur de « qui fait l'action », un autre du sens de « qui subit l'action », ou un troisième de signifié « qui tire bénéfice de l'action ». C'est là ce qu'on rencontre dans beaucoup de langues où existent un monème qui désigne un segment voisin comme dénotant l'auteur de l'action, un monème qui joue le même rôle pour le patient et un troisième qui fait de même pour le bénéficiaire. En français, le monème /a/ à désigne le bénéficiaire de l'action. Dans *il a donné le livre à Jean*, à signale la fonction de *Jean*. **Fonction** désigne ici le fait linguistique qui correspond au rapport entre un élément d'expérience et l'expérience globale. Nous appellerons **monèmes fonctionnels** ou **fonctionnels** les monèmes qui servent à indiquer la fonction d'un autre monème.

4-13. Le syntagme autonome

On désigne sous le nom de **syntagme** toute combinaison de monèmes dont les rapports mutuels sont plus étroits que ceux qu'ils entretiennent avec les autres éléments de l'énoncé, plus, éventuellement, le monème fonctionnel qui rattache cette combinaison au reste de l'énoncé. Un **syntagme autonome** est une

combinaison de deux ou plus de deux monèmes dont la fonction ne dépend pas de sa place dans l'énoncé. Il peut être du type *l'an dernier* où c'est l'ensemble des monèmes en cause qui indique son rapport avec le contexte. Mais il est le plus souvent pourvu d'un monème fonctionnel qui assure l'autonomie du groupe. Les segments d'énoncé *en voiture, avec mes valises* sont des syntagmes autonomes. Un monème comme *hier* exprime par lui-même ses rapports avec le contexte; dans *en voiture*, c'est le premier monème, *en*, qui exprime les rapports du second, *voiture*, avec le contexte; il en va de même dans le syntagme autonome minimum *avec plaisir* ou dans les syntagmes plus complexes comme *avec mes valises* ou *avec le plus grand plaisir*. Dans le finnois *kirkossa* « dans [l'] église » c'est le second monème, *-ssa*, qui exprime la fonction du premier, *kirko-*.

4-14. Tendance à l'amalgame chez le syntagme autonome

L'autonomie dont jouit le syntagme doué d'un monème fonctionnel est parfaitement illustrée par le comportement des formes nominales en latin où chacune d'entre elles est munie de ce qu'on appelle une désinence casuelle qui suffit souvent à indiquer sa fonction et qui permet à l'usager certaines latitudes de construction. Cette autonomie de l'ensemble a pour contrepartie une union plus intime des monèmes composants : le syntagme autonome tend dans la plupart des langues à constituer une unité accentuelle à l'intérieur de laquelle peuvent s'atténuer et disparaître tous les phénomènes qui accompagnent les pauses virtuelles. Cette tendance à réduire l'autonomie des éléments successifs du syntagme est freinée tant que les monèmes composants restent séparables, c'est-à-dire tant qu'on peut introduire un ou plusieurs monèmes entre les composants primaires : *avec plaisir, avec grand plaisir, avec le plus grand plaisir*. Lorsque ceci n'est pas le cas, l'évolution phonétique peut rapidement brouiller les frontières des signifiants : les phonèmes finals et initiaux de ces signifiants se trouvant désormais constamment dans un contexte déterminé, ils subiront les pressions de ce contexte : dans un état de langue

où /k/ et /g/ se palatalisent devant /i/ ou /e/, un /k/ final de monème suivi d'un /i/ initial d'un monème suivant peut échapper à la palatalisation s'il y a pause, même virtuelle, en passant d'un phonème à l'autre : mais si les frontières des monèmes sont brouillées du fait de la non-séparabilité des éléments successifs du syntagme, /-k i-/ devient /-ki-/ où /k/ se palatalise, et le groupe peut ultérieurement passer à /-çi-/; comme, toutefois, dans d'autres contextes, /-k-/ se conserve tel quel, ceci aura pour résultat que le même monème se terminera tantôt en /-k/, tantôt en /-ç/; en tchèque, le radical qui signifie « main » a la forme *ruk-* lorsque le monème se combine avec celui de nominatif et celui de singulier (*ruka*), la forme *ruc-* (—/ruts/) dans *ruce*, locatif singulier, la forme *ruč-* dans l'adjectif *ruční* (*ruč-n-i*) « manuel », et la différenciation de ces trois formes du radical remonte à des palatalisations successives, dans des contextes divers, d'une forme à /-k/ final. L'action du contexte agit dans les deux sens et affecte aussi bien le monème fonctionnel que les autres éléments du syntagme : en grec, un ancien *-m, signifiant du monème fonctionnel d'accusatif, est normalement représenté par /-n/ lorsque le signifiant précédent se termine par une voyelle, par /-a/ lorsqu'il finit en consonne : *logo-n*, *korak-a*. Ce sont des phénomènes de ce genre qui sont à l'origine de la plupart des variantes de signifiants. L'aboutissement extrême de cette tendance est le chevauchement des signifiants qui peut aboutir à un complet amalgame : fr. *au* pour *à + le*, angl. *cut* pour *cut + ed*.

L'influence qu'exercent l'un sur l'autre deux signifiants en contact s'accompagne fréquemment d'une influence mutuelle des signifiés correspondants : les monèmes *arbre* et *commande* ont un tout autre sens dans *arbre de commande* que dans *arbre à pain* et *commande d'épicerie* et, à l'amalgame formel qui donne *au* à partir de *à + le*, correspond l'amalgame sémantique d'*œil-de-bœuf* qui désigne un objet qui n'a proprement rien en commun avec un œil ni un bœuf. Mais ceci ne vaut guère des rapports entre le monème fonctionnel et celui dont il marque la fonction, car les nécessités de la communication exigent que l'individualité sémantique de l'un et de l'autre reste intacte.

4-15. Le « mot »

Un syntagme autonome formé de monèmes non séparables est ce qu'on appelle communément un mot. On étend toutefois cette désignation aux monèmes autonomes comme *hier*, *vite*, ainsi qu'aux monèmes non autonomes, fonctionnels comme *pour*, *avec*, ou non fonctionnels comme *le*, *livre*, *rouge*, dont l'individualité phonologique est généralement bien marquée encore que leur séparabilité ne soit pas toujours acquise : les trois éléments de *le livre rouge* sont séparables, comme le montre *le petit livre noir et rouge*; mais *pour le*, *avec le* ne sont qu'assez exceptionnellement dissociés par un élément intercalaire (*pour tout le*), et le chevauchement *du*, pour *de + le*, et l'amalgame *au*, pour *à + le*, témoignent de l'intimité des groupes formés par les prépositions et les articles.

Il serait vain de chercher à définir plus précisément cette notion de mot en linguistique générale. On peut tenter de le faire dans le cadre d'une langue donnée. Mais, même dans ce cas, l'application de critères rigoureux aboutit souvent à des analyses qui ne s'accordent guère avec l'emploi courant du terme. On a cependant quelques chances d'arriver à des résultats satisfaisants avec une langue comme le latin où le mot se confond généralement avec l'unité accentuelle et où les signifiants des monèmes qui le composent sont souvent entremêlés de façon inextricable : soit *dominus* sous sa forme *domini* « les maîtres »; nous laissons de côté la complication qu'apporte l'analyse du genre qui ne diffère pas en principe de celle tentée ci-dessus (4-5) pour le français, et nous posons trois monèmes, dont les signifiés sont « maître », « nominatif », « pluriel ». On ne peut pas dire que le signifiant du premier soit *domin-*; il s'agit bien là du radical en latin classique, puisque c'est l'élément qui ne change pas au cours de la flexion; mais *domin-* ne veut dire « maître » qu'en combinaison avec une série particulière de désinences. La situation est nette lorsque nous considérons *clauus*, *clauis* et *claua*, trois mots de radical identique, *clau-*, mais très largement distincts du fait de variantes particulières de désinences, c'est-à-dire des signifiants des monèmes qui marquent les diverses fonctions. Le signifiant correspondant au signifié

« maître » est donc *domin-* en combinaison avec une série de désinences particulières. Le signifiant correspondant à « nominatif » est *-i*, mais en combinaison avec *domin-*; *-i* est d'ailleurs, dans les mêmes conditions, le signifiant du monème « pluriel ». Il apparaît clairement que l'analyse en signifiants distincts ne saurait ici que compliquer l'exposé sans entraîner de réels avantages. Aussi est-il en latin bien préférable de recourir à la méthode traditionnelle d'exposition des faits selon laquelle *dominus* représente un mot de la « seconde déclinaison ». L'existence d'enclitiques comme *-que* n'empêche pas d'identifier le mot ainsi dégagé et le mot comme unité accentuelle, car le groupe mot + enclitique ne se comporte pas accidentellement comme le mot seul (ex., avec trois brèves, *bonâque* en face de *pópulus*).

4-16. Difficultés à délimiter le « mot »

Il est beaucoup moins facile de cerner une unité du même type dans des langues comme l'anglais ou l'allemand. On sait que l'unité accentuelle de ces langues ne se confond pas avec ce qu'on pourrait y appeler le mot, et ceci va de pair avec la difficulté qu'on éprouve à s'accorder sur le nombre de mots que contiennent des énoncés ou des segments comme *I'll go out* ou *um nachzusehen*. L'anglais offre la difficulté supplémentaire de « génitifs » comme *the King of England's*. En français, il est également difficile de déceler dans tous les cas si l'on a affaire à un, deux ou trois mots : *bonne d'enfant* /bòndâfã/ n'a pas un comportement différent de son équivalent allemand *Kindermädchen*, et on le considère volontiers comme un mot composé; mais, si l'on utilise, comme on doit le faire si l'on veut éviter l'arbitraire, des critères formels et non sémantiques, et qu'on se prononce pour un ou plusieurs mots sur la foi des formes de pluriel, on sera tenté de considérer comme un seul mot *sac à main* qui fait au pluriel /sakamẽ/ et non /sak-zamẽ/, mais comme trois mots *cheval à bascule* qui ferait au pluriel *chevaux à bascule*; on sera bien embarrassé dans le cas des *cartes à jouer* qui, selon les gens, sont des /kartažué/ ou des /kartažué/.

4-17. On préférera au « mot » le syntagme autonome

De façon générale, la tendance à ne pas séparer, dans l'énoncé, les monèmes qui sont sentis comme étroitement unis par le sens est trop naturelle pour qu'on n'en trouve pas des traces dans toutes les langues. On sera donc très généralement tenté d'opérer avec une unité significative plus vaste que le monème et qu'on appellera « mot ». Il n'y a à cela pas d'inconvénient si l'on se rappelle que le terme de « mot » recouvre nécessairement dans chaque langue des types particuliers de relations syntagmatiques, et si l'on distingue bien, parmi les faits qui entraînent à poser ce type d'unité, entre les traits phoniques, démarcatifs ou culminatifs, d'une part, les traits formels de séparabilité et d'amalgame d'autre part, et, finalement, les indications que peut fournir la sémantique. On trouve en fait une infinité de degrés possibles entre l'inséparabilité complète et l'amalgame d'une part, l'indépendance totale d'autre part : dans la mesure où *j'ai vu* est, en français parlé, le passé normal de *je vois*, *ai vu* ne forme pas deux signifiants distincts mais plutôt l'amalgame de deux monèmes de signifiés « voir » et « passé »; formellement cependant *ai* et *vu* sont séparables (*j'ai souvent vu*), encore que l'on ne puisse intercaler entre l'un et l'autre ni l'adverbe *hier*, ni un complément comme *avec mes lunettes*; un complexe comme *je le donne* s'analyse assez aisément en signes successifs, mais comporte des variantes des monèmes de 1^{re} et de 3^e personnes /ž/ et /l/ qui, pour les signifiés correspondants, n'apparaissent que dans des contextes de ce type (ailleurs /mua/, /lúi/); sans doute, les éléments composants ne sont-ils pas inséparables puisqu'on trouve *je te le donne*, *je le lui donne*, mais le choix de ces éléments intercalaires est très limité, et des linguistes ont pu être tentés de voir dans *je te le donne* un seul mot (ž-tə-l-dòn/ comme on voit et on note un seul mot dans basque *da-kar-t* « je le porte »).

Ce qu'il convient surtout de ne pas oublier en la matière, c'est que le caractère de syntagme autonome qu'une forme latine comme *homini* partage avec ses équivalents modernes *for man*, *pour l'homme*, *para el hombre*, est plus essentiel que son caractère

de mot : celui-ci n'est que l'aboutissement d'une ankylose graduelle qui a eu pour résultat de rendre aléatoire et peu recommandable une analyse formelle, sans rendre cependant impossible l'analyse en signifiés distincts, c'est-à-dire sans éliminer pour le locuteur la nécessité de choisir entre plusieurs fonctions possibles pour le monème « homme ». Pour la compréhension des fondements de la structure linguistique, c'est le syntagme autonome qui doit retenir l'attention plutôt que le type particulier de syntagme autonome caractérisé par l'inséparabilité de ses éléments et groupé sous la rubrique « mot » avec les monèmes qui n'entrent pas dans de tels syntagmes.

4-18. Fonctions primaires et non primaires

Parmi les fonctions linguistiques, il faut distinguer entre des fonctions primaires et des fonctions non primaires. Les **fonctions primaires** correspondent aux rapports constitutifs de la phrase, ceux qui s'établissent entre les cinq membres de l'énoncé (1) *hier* — (2) *le directeur de la banque* — (3) *a dicté* — (4) *une lettre de quatre pages* — (5) *au secrétaire particulier qu'il avait fait venir*. Les fonctions primaires sont celles d'éléments qui se rattachent directement à l'énoncé comme un tout, et non à un segment de cet énoncé. Dans l'exemple qui précède, la fonction de *la banque* et celle de *quatre pages*, marquées par le fonctionnel *de*, celle de *particulier* dénotée par sa nature, celle de *qu'il avait fait venir*, notée par *que*, amalgame d'un pronom et d'un monème fonctionnel, sont des fonctions non primaires.

4-19. Grammaticaux et lexicaux; détermination et modalités

On distingue souvent entre des monèmes grammaticaux et des monèmes lexicaux. Pour ce faire, on établit les inventaires des unités susceptibles d'apparaître à un point déterminé dans le cadre du syntagme autonome. Les monèmes lexicaux sont ceux qui appartiennent à des inventaires illimités. Les monèmes grammaticaux sont ceux qui alternent, dans les positions considérées, avec un nombre relativement réduit d'autres monèmes. La

fréquence moyenne de monèmes grammaticaux comme fr. *de*, *pour*, *avec* ou lat. « génitif », « datif », « ablatif » est bien supérieure à celle de monèmes lexicaux comme *homme*, *riche*, *mange* : si l'on prend un texte quelconque, qu'on compte d'une part toutes les prépositions, d'autre part tous les substantifs qu'on y rencontre successivement, et qu'on divise les chiffres obtenus de part et d'autre par le nombre des prépositions distinctes et celui des substantifs différents, le quotient sera beaucoup plus élevé pour les prépositions que pour les substantifs.

La distinction, traditionnelle, entre grammaticaux et lexicaux, présente l'inconvénient de confondre dans une même classe des unités aussi totalement différentes que les monèmes fonctionnels comme les prépositions et les cas, qui relient des éléments distincts de l'énoncé, et des monèmes comme les articles ou les désinences temporelles ou modales qui sont simplement des déterminants d'autres monèmes, comme l'adjectif *petit* est déterminant du nom *bateau*, dans *petit bateau*, ou comme *soupe* est déterminant de *mange* dans *il mange la soupe*.

Il est beaucoup plus intéressant de distinguer, parmi les monèmes non fonctionnels, entre, d'une part, ceux qui peuvent recevoir des déterminations c'est-à-dire être accompagnés de monèmes additionnels qui précisent le sens : c'est le cas d'un nom comme *bateau* (*petit bateau*), d'un adjectif comme *petit* (*très petit*), d'un adverbe comme *vite* (*très vite*), d'un verbe comme *mange* (... *mange la soupe*) ; et, d'autre part, un article comme *le* (*le bateau*) ou un monème de temps comme l'« imparfait » -*ait* de *mangeait* qui déterminent d'autres monèmes, mais ne sauraient être déterminés à leur tour. Ce sont ces derniers qu'on désigne comme des modalités.

4-20. Modalités et monèmes fonctionnels

Les modalités, comme les articles et le pluriel en français, ont longtemps été mal distinguées des monèmes fonctionnels. La différence entre les deux types est pourtant fondamentale : si, dans le syntagme autonome avec *le sourire*, *sourire* est considéré

comme le centre du syntagme, le déterminant grammatical *le* est un élément centripète, le monème fonctionnel *avec* un élément centrifuge, selon le schéma $\leftarrow$ avec *le* $\rightarrow$ *sourire*. Dans une langue comme le français, où l'amalgame des deux types est exceptionnel (*au, du*), on peut constater que, si la présence d'un indicateur de fonction comme *avec* donne une autonomie syntaxique au complexe *avec mes valises*, l'emploi de la modalité *le* dans *le chasseur tue la bête* ne donne aucune autonomie à *chasseur* qui doit toujours à sa place dans le contexte d'être identifié avec sa fonction de sujet. De façon générale, la possibilité d'emploi de tel ou tel monème fonctionnel est déterminée par des éléments extérieurs au syntagme autonome dont il fait partie : tel type de proposition peut comporter un complément au datif, tel autre non. Sans doute le locuteur garde-t-il souvent la latitude d'employer ou de ne pas employer tel syntagme autonome qui est licite dans le schéma d'énoncé qu'il a choisi : après *distribuer*, on peut toujours indiquer un bénéficiaire, mais on peut aussi s'abstenir de le faire; on dira *il distribue des prospectus aux passants*, mais également *il distribue des prospectus*, et ceci est encore plus net dans le cas des syntagmes autonomes introduits au moyen d'*avec* par exemple. Mais il n'en est pas moins vrai que, dans une mesure qui peut varier, les nécessités de la communication agissent toujours sur le choix du monème fonctionnel par le biais du choix initial d'un schéma particulier d'énoncé.

Il en va tout autrement pour les modalités : le choix de telle ou telle d'entre elles à un point de la chaîne est directement fonction des besoins de la communication et, plus précisément, de l'expérience à communiquer. A cet égard, les modalités ne diffèrent pas des autres monèmes non fonctionnels : je choisis, pour dire ce que je veux dire, entre *le cerf* et *un cerf* comme je choisis entre *cerf* et *biche*. La différence est que, dans le cas des modalités, mon choix est strictement limité : c'est « défini » ou « indéfini », tandis que le nombre de bêtes entre lesquelles je puis choisir pour compléter un énoncé comme *le chasseur tue...* est pratiquement illimité. On notera qu'en remplaçant une modalité par une autre, un singulier par un pluriel, un article défini par un article indéfini, on ne change pas le schéma général de l'énoncé.

Ceci naturellement va de pair avec le fait que dans une proposition latine ou française chaque substantif peut, au choix du locuteur, être ou non accompagné du pluriel. Au contraire, une proposition d'un certain type en latin suppose un monème fonctionnel de datif et un seul, même s'il est exprimé deux fois dans deux mots coordonnés : *urbi et orbi*.

4-21. Une confusion facilitée par l'amalgame et l'accord

Plusieurs faits toutefois contribuent à obscurcir la différence fondamentale entre monèmes fonctionnels et modalités. Il y a d'abord le fait que, formellement rapprochés dans le syntagme autonome, ils tendront, au cours du temps, à chevaucher et à amalgamer leurs signifiants. Il se trouve en outre que les uns et les autres participent aux phénomènes d'accord : les signifiants discontinus, qui en sont la conséquence, existent pour les monèmes fonctionnels et pour les modalités. La chose se vérifie dans une langue comme le latin, où leurs signifiants sont largement amalgamés : dans *prudentibus hominibus*, le fonctionnel « datif » et la modalité « pluriel » ont un signifiant unique qui a ici la variante discontinue *...ibus ...ibus*; dans *pueri ludunt*, le monème fonctionnel « nominatif » n'est représenté que dans le signifiant *-i*, mais la modalité « pluriel » est signifiée successivement dans *i-* et dans *-nt*; en français, où nous avons vu (4-5) que la modalité « pluriel » est signifiée successivement trois fois dans *les animaux paissent*, les monèmes fonctionnels sont le plus souvent séparables, c'est-à-dire que leur signifiant n'est pas indissolublement lié à quelque autre, comme *-ibus* l'est à *prudent-* et à *homin-* dans *prudentibus hominibus*; on y trouve cependant des signifiants discontinus dans *à mon père et à ma mère* en face de l'anglais *to my father and mother* et du syntagme *avec mon père et ma mère* où le monème fonctionnel *avec*, phoniquement plus lourd que *à*, n'est pas répété.

Les exemples qui précèdent pourraient faire croire que si, dans le cas des modalités, le champ de l'accord est assez vaste, il ne s'établirait, en ce qui concerne les monèmes fonctionnels,

qu'à l'intérieur du syntagme autonome : ne seraient marqués comme datif que ce qu'on appelle communément les compléments d'attribution et les adjectifs qui les qualifient. Mais ce serait là limiter indûment l'éventail des possibilités linguistiques : dans basque *gizonari eman-diot* « je l'ai donné à l'homme », le monème de fonction « datif » est marqué non seulement par le -i du complément d'attribution *gizonari*, mais également, dans le verbe, par le -io- d'*eman-diot* qui combine l'expression de « datif » et de « 3^e personne de singulier ».

4-22. Exemples d'enchevêtrements

L'accord est souvent conçu comme un moyen, peu économique sans doute, de marquer les rapports dans l'énoncé : l'accord du verbe avec le sujet « servirait » à signaler quels sont les deux mots de l'énoncé qui sont dans le rapport sujet et prédicat. Dans bien des cas d'accord de ce type, la fonction des deux éléments en cause est clairement indiquée sans qu'intervienne l'accord : dans *pater pueros amat* « le père aime les enfants », ce n'est pas l'accord en nombre du verbe qui permet d'identifier *pater* comme le sujet. Toutefois, il se trouve que, par raccroc ou de façon assez régulière, l'accord assume le rôle d'indiquer la fonction de certains éléments. Dans lat. *uenatores animal occidunt* « les chasseurs tuent l'animal » il se trouve que ni *uenatores*, ni *animal* n'indiquent quel est le sujet et quel est l'objet; *occidunt*, qui s'accorde avec *uenatores*, indique que c'est là le sujet et que, par conséquent, *animal* est l'objet; sans doute l'accord serait-il superflu si le sujet était *uiri* « les hommes », et impuissant si l'objet était au pluriel (dans *uenatores animalia occidunt*, par exemple). Mais dans le contexte considéré, on pourrait penser que c'est le signifiant de la modalité « pluriel » qui assume le rôle d'indicateur de la fonction « sujet » de *uenator*- et que la distinction entre monème fonctionnel et modalité est ici brouillée. Il faut comprendre en fait que le signifiant de nominatif, lorsqu'il se combine avec un radical de 3^e déclinaison et le monème de pluriel, se réalise sous forme de l'amalgame discontinu */...es ...nt/*, alors que l'accusatif, dans le même cas, a

simplement la forme */...es;/...nt/*, qui est une partie du signifiant discontinu du seul « pluriel » lorsque le sujet a une forme non ambiguë comme *uiri*, fait ici partie du signifiant du « nominatif », monème fonctionnel. C'est évidemment l'enchevêtrement souvent inextricable de leurs signifiants dans certaines langues qui a retardé la mise en valeur de la distinction fondamentale entre monème fonctionnel et modalité.

4-23. Le cas du « genre »

Les faits d'accord peuvent s'étendre à d'autres monèmes que les modalités et les indicateurs de fonction puisqu'il y a, en français par exemple, accord en genre, et que ce qu'on appelle ainsi est simplement le signifiant discontinu d'un monème correspondant à ce qu'on nomme un substantif. Comme les éléments de ce signifiant détachés de leur noyau central (*/...a ...d ...ŝ/* détachés de */mōtañ/* dans *la grande montagne blanche*) ont un comportement formel qui rappelle celui des modalités, on est tenté de poser en français une modalité « féminin » s'opposant à une modalité « masculin ». Le fait que la différence entre *grand* et *grande* peut fonctionner seule (*la cour des grands*, *la cour des grandes*) pourrait sembler justifier une telle démarche si l'on ne se souvenait que le choix de *grands* ou de *grandes* est normalement dicté, non par le sexe des personnes en cause, mais par le genre des mots *garçons* et *filles* dont les deux adjectifs sont ici les représentants. L'emploi de *grande* au lieu de *grand* n'implique pas un choix distinct de celui, latent de *filles* au lieu de *garçons*. Il faut noter cependant que l'emploi du pronom *elle* est parfois déterminé, non par le genre, mais par le sexe de la personne en cause : *...le docteur... elle...*

4-24. Le syntagme prédicatif

Revenons au message dont nous sommes partis ci-dessus : « Hier, il y avait fête au village ». L'énoncé français qui y correspond comporte un monème autonome *hier* et un syntagme autonome

au village. L'autonomie de ces deux segments est assurée par le sens même du monème dans un cas, par l'emploi d'un monème fonctionnel dans l'autre. L'un et l'autre peuvent disparaître sans que l'énoncé cesse d'être un énoncé normal : *il y avait fête; hier et au village* ne font que compléter cet énoncé, et c'est ce qu'on constate quand on dit, traditionnellement, qu'ils sont des compléments. Puisque le segment *il y avait fête* peut, à lui seul, constituer le message, ce n'est pas à lui de marquer ses rapports avec d'éventuelles adjonctions, et les compléments sont identifiables comme tels précisément parce qu'ils correspondent à des éléments d'expérience dont on juge nécessaire de marquer le rapport avec l'ensemble de l'expérience à communiquer, rapport qui correspond, sur le plan linguistique, à la fonction. Le syntagme *il y avait fête* n'est pas autonome, il est indépendant. On le désigne comme un **syntagme prédicatif**.

4-25. L'actualisation

Nous avons envisagé ci-dessus la possibilité d'exprimer en un seul monème la notion de « fête » et l'existence effective d'une fête. Ceci n'est pas possible en français, où les deux notions font nécessairement l'objet d'une expression distincte. Dans beaucoup de langues, le fait qu'un monème s'emploie dans une situation bien définie, de la bouche d'un certain locuteur, dans des circonstances particulières, ne suffit pas à concrétiser suffisamment une des virtualités sémantiques que comporte sa signification pour en faire un énoncé linguistiquement satisfaisant : *fête* n'est pas, à lui seul, un message linguistique; pour qu'il le devienne, il faut l'ancrer dans la réalité en marquant l'existence effective (*il y a fête*), l'existence éventuelle (*il y aurait fête*), voire l'inexistence (*il n'y a pas fête*). Il convient, comme on dit, d'**actualiser** le monème. Il faut, pour ce faire, un contexte, c'est-à-dire, au minimum, deux monèmes dont l'un est spécifiquement porteur du message et dont l'autre peut être considéré comme l'actualisateur. Le français est une langue de ce type. La situation n'y suffit guère à actualiser un monème unique que dans le cas d'injonctions, d'insultes ou de salutations : *va! cours! vole! vite! ici! traite! salut!*

Dans les réponses comme *oui, non, Jean, demain*, la question a préalablement fourni le contexte nécessaire à l'actualisation. Ailleurs, les énoncés d'un seul monème sont des formes abrégées d'énoncés plus longs, de sens identique : *défendu!* pour *c'est défendu*. Il s'agit d'énoncés mutilés que le locuteur peut toujours restituer s'il le faut, un peu comme un Allemand, qui dit [na'mt] pour *Guten Abend*, retrouvera la forme [gu'tn?a'bnt] si on lui demande de répéter.

4-26. Le sujet

Là où l'actualisation est de rigueur, elle peut résulter de la création d'un contexte quelconque. Il pourra donc suffire, pour la réaliser, d'adjoindre un monème grammatical au monème central de l'énoncé : en français, le monème *tue* /tù/ pourra être actualisé par l'adjonction des monèmes *je*/žə/ ou *on*/ō/. Mais, bien entendu, quelque autre monème, accompagné ou non de déterminants, jouera également bien le rôle de contexte actualisateur : *l'alcool tue* /lalkòl tù/. Ceci aboutit à rendre obligatoire un énoncé minimum à deux termes dont l'un, qui désigne normalement un état de choses ou un événement sur lequel on attire l'attention, reçoit le nom de **prédicat**, et dont l'autre, dit **sujet**, désigne un participant, actif ou passif, dont le rôle est ainsi, en principe, mis en valeur. Le sujet peut être un « pronom », dans *il marche* /il marš/, ou comporter un « nom » dans *l'homme marche* /lòm marš/, ou encore combiner « nom » et « pronom » dans la forme populaire *l'homme il marche* /lòm imarš/ ou le latin *uir ambulat*. Sémantiquement, le sujet peut désigner aussi bien le patient ou le bénéficiaire de l'action que l'agent : *he* désigne le patient dans angl. *he suffered*, *he was killed*, le bénéficiaire dans *he was given a book*, l'agent dans *he killed* ou *he gave a book*. Selon les langues, le sujet peut ou non former un syntagme autonome : en latin, le sujet est ou bien une modalité du prédicat, dans *occidunt* par exemple, ou un syntagme autonome (accompagné d'une modalité du verbe) dans *uiri occidunt*, *uiri* comportant un indicateur de fonction. En français, le sujet n'est pas autonome, sa fonction étant marquée par sa position par rapport au prédicat.

Formellement donc, le sujet est toujours caractérisé soit par un monème fonctionnel, soit par sa position. Mais ce qui permet de l'identifier comme tel, et de le distinguer des compléments, c'est sa présence obligatoire dans un certain type d'énoncé; dans *les chiens mangent la soupe* ou *ils mangent la soupe*, on ne peut pas plus supprimer *les chiens* ou *ils* que le noyau prédicatif *mangent*; *la soupe*, au contraire, peut disparaître sans mutiler l'énoncé ni modifier l'économie de ce qui reste. C'est à juste titre qu'on désigne traditionnellement un tel segment comme « complément ». Des deux éléments obligatoires, sujet et prédicat, sera sujet le monème qui a le plus de chance de figurer également parmi les compléments : les sujets des exemples précédents sont compléments dans *les Chinois mangent les chiens*, *les Chinois les mangent*, où *les* est une variante de *ils*.

4-27. Prédicats nominaux dans les langues à sujet

Dans les langues où la combinaison sujet-prédicat est formellement obligatoire hors des cas où la situation suffit à l'actualisation, certaines constructions régulières ont été pratiquement réduites au rôle d'actualisateurs du véritable prédicat. C'est le cas, en français, d'*il y a*, où l'on distingue formellement un sujet *il* et un monème prédicatif *a*. Cette analyse est synchroniquement correcte dans *il y a son argent (dans cette banque)*, où la prononciation, même familière, est /il i (j) a/. Mais, dans *il y a des gens sur la place*, *il y a* ne fait qu'introduire le prédicat réel *gens* et se prononce normalement /ja/; de même, *voici*, *voilà* (de *vois ci*, *vois là*) ne sont plus en fait que des actualisateurs d'un prédicat suivant.

4-28. Langues sans sujet

Quelque fréquent que soit le type d'organisation sujet-prédicat, on aurait tort de le croire universel. Il ne manque pas de langues où un énoncé parfaitement normal comporte un seul monème

qu'on pourrait traduire par « pluie », pour « il pleut », par « renard », pour « voici un renard », etc., et ceci non seulement dans les cas marginaux que représentent les injonctions et les formes elliptiques de communication, mais aussi dans les messages proprement énonciatifs. Comme, bien entendu, l'énoncé d'un seul monème présente la même courbe d'intonation que les énoncés plus vastes d'un même type : affirmatif, interrogatif, etc., on peut être tenté de parler dans ce cas d'un monème actualisateur à signifiant intonational. Mais, pour la clarté de l'exposé, on a intérêt à ne parler d'actualisation que dans les cas où le monème qui intervient est une unité de première articulation, c'est-à-dire un monème segmental.

4-29. Le monème prédicatif et les voix

Le prédicat comporte un monème prédicatif accompagné ou non de modalités. Ce monème prédicatif est l'élément autour duquel s'organise la phrase et par rapport auquel les autres éléments constitutifs marquent leur fonction. Il faut noter toutefois que dans certaines langues, le français notamment, les locuteurs ont la latitude d'orienter le prédicat par rapport aux participants de l'action : soit l'action d'ouvrir, un patient qui est le portail du jardin et un agent qui est le jardinier; si l'on emploie la forme du prédicat dite « voix active », on dira *le jardinier ouvre le portail du jardin*; si l'on emploie la forme dite « voix passive », l'énoncé deviendra *le portail du jardin est ouvert par le jardinier*. Dans le premier cas, le prédicat (*ouvre*) est orienté par rapport au jardinier; dans le deuxième cas, le prédicat (*est ouvert*) est orienté par rapport au portail. Dans une langue comme le malgache, on peut en outre orienter le prédicat par rapport à ce qui serait en français un complément circonstanciel. En revanche, d'autres langues, comme le basque, ne connaissent pas cette possibilité d'orienter le prédicat : une fois posés l'action, les participants de l'action et les diverses circonstances, la structure de l'énoncé y est définitivement arrêtée.

III. L'expansion

4-30. Expansion : tout ce qui n'est pas indispensable

On appelle **expansion** tout élément ajouté à un énoncé qui ne modifie pas les rapports mutuels et la fonction des éléments préexistants. Si l'énoncé consiste en un monème prédicatif isolé, toute adjonction d'autres monèmes qui ne modifient pas le caractère prédicatif du monème primitif représente une expansion du prédicat initial; ces monèmes pourront être des types les plus divers : à partir de l'énoncé français *va!*, on obtient par expansion *va vite!* avec un monème autonome, *va le chercher!* avec un syntagme dépendant à base prédicative, *va chez la voisine!* avec un syntagme autonome, *va le chercher chez la voisine!* avec trois de ces éléments réunis. On peut donc, en un sens, dire que tout, dans un énoncé, peut être considéré comme expansion du monème prédicatif, à l'exception des éléments indispensables à l'actualisation de ce monème, comme le sujet là où il existe : dans *les chiens mangent la soupe*, *la soupe* est une expansion du prédicat; *les chiens* n'en est pas une. Mais l'expansion ne se limite pas aux éléments qu'on peut à volonté joindre au monème prédicatif. Elle comporte des adjonctions, non seulement au noyau central de l'énoncé, mais à chacun des types de segments examinés jusqu'ici. On aperçoit l'importance du rôle qu'elle joue dans la constitution des messages.

4-31. La coordination

Il convient dès l'abord de distinguer entre deux types d'expansion : l'expansion par coordination et l'expansion par subordination. Il y a expansion par **coordination** lorsque la fonction de l'élément ajouté est identique à celle d'un élément préexistant dans le même cadre, de telle sorte que l'on retrouverait la structure de l'énoncé primitif si l'on supprimait l'élément préexistant (et la marque

éventuelle de la coordination) et si l'on ne laissait subsister que l'élément ajouté : soit l'énoncé *il vend des meubles*, il y aura expansion par coordination si l'on ajoute, après *vend*, *achète*, précédé d'un monème particulier (*et*) qui marque un certain type de coordination; ceci donnera *il vend et achète des meubles*, où *achète* a exactement le même rôle que *vend*, à savoir le rôle prédicatif, et dans le même cadre, c'est-à-dire dans les mêmes rapports avec les autres éléments de l'énoncé. Si l'on supprime, dans le nouvel énoncé, le prédicat primitif *vend* (et la marque de coordination *et*), on obtient *il achète des meubles*, qui a un autre sens, mais la même structure que l'énoncé initial.

L'expansion par coordination peut affecter n'importe laquelle des unités considérées jusqu'ici; un monème autonome dans *aujourd'hui et demain*, un monème fonctionnel dans *avec et sans ses valises*, une modalité dans angl. *with his and her bags*, un lexème dans *rouge et noir*, *homme et femme*, un syntagme prédicatif dans *il dessine et il peint avec talent*. On notera que peuvent être coordonnés des éléments comme *aujourd'hui et demain* (par exemple dans *le beau temps se maintiendra aujourd'hui et demain*) qui s'excluent l'un l'autre comme éléments autonomes dans un même énoncé.

4-32. La subordination

L'expansion par **subordination** est caractérisée par le fait que la fonction de l'élément ajouté ne se retrouve pas chez un élément préexistant dans le même cadre. Cette fonction est indiquée soit par la position de l'élément nouveau par rapport à l'unité auprès de laquelle cet élément exerce sa fonction, soit au moyen d'un monème fonctionnel; l'expansion que représente *la soupe* dans *les chiens mangent la soupe* a sa fonction indiquée par sa position après le noyau prédicatif formé par le monème prédicatif accompagné de ses modalités; celle qui a la forme *de la route*, dans *la poussière de la route*, a sa fonction marquée par le monème fonctionnel *de*. On voit que l'expansion permet de compléter des éléments non prédicatifs de l'énoncé de la même façon qu'on en complète le prédicat, encore que ce puisse être, comme ici, par

l'emploi de moyens linguistiques différents : en français, la fonction de « complément d'objet direct » est distincte de celle de « complément de nom » en ce que l'une est marquée par la position, l'autre par le monème fonctionnel *de*. Mais, bien entendu, rien n'empêche que la fonction soit la même dans les deux cas, par exemple dans une langue où l'énoncé complet utilisé ci-dessus aurait une forme comme *il y a manger de la soupe par les chiens* où *la soupe* serait, linguistiquement, à *manger* ce que *la route* est à *poussière*.

L'élément subordonné peut caractériser (traditionnellement : « dépendre de ») à peu près n'importe quel élément de première articulation, monème simple ou syntagme, y compris les modalités (*plus grand* > *bien plus grand*) et même les indicateurs de fonction (*sans argent* > *absolument sans argent*), qui pourtant, le plus souvent, échappent aux spécifications : on le trouve précisant la valeur d'un monème autonome (*vite* > *très vite*) ou de tout autre monème (*la robe* > *la robe rouge*, *la robe de bal*, *la robe qui est rouge*, *le pinceau de l'artiste*) ; cet élément peut lui-même être une expansion par subordination d'un autre monème (*il va vite* > *il va très vite*, *la belle robe* > *la très belle robe*). L'élément subordonné peut caractériser un monème prédicatif : *il dit* > *il le lui dit*, *il dit un mot*, *il dit qu'il viendra* ; *il part* > *il part demain*, *il part quand elle arrive*.

L'élément subordonné peut prendre la forme d'un monème unique autonome (*il court* > *il court vite*) ou non autonome (*grand* > *très grand*). Ce peut être un syntagme autonome du type de ceux que nous avons rencontrés jusqu'ici : *il part* > *il part avec ses valises*, *les églises* > *les églises de Rome*. Ce peut-être aussi un syntagme de forme prédicative, normalement rendu autonome par l'adjonction d'un monème fonctionnel, qui est souvent une « conjonction de subordination », mais qui peut aussi être signalé comme expansion simplement par la place qu'il occupe dans l'énoncé : *il part* > *il part quand elle arrive*, *la robe* > *la robe qu'elle porte*, et, sans monème fonctionnel, angl. *the face was black* > *the face he saw was black*.

On voit que le concept de subordination couvre exactement les mêmes phénomènes que celui de détermination (cf. ci-dessus,

4.19). Ce n'est que le point de vue qui diffère : un élément subordonné est un déterminant. Un monème déterminé, qui est celui dont dépend un élément subordonné, est souvent désigné comme un **noyau** dont le déterminant, c'est-à-dire l'élément qui lui est subordonné, est à considérer comme un **satellite**.

4-33. La phrase

Les monèmes subordonnés de forme prédicative (le noyau des « propositions subordonnées ») ne sauraient être assimilés à des prédicats véritables puisqu'il leur manque le caractère de non-marginalité et d'indépendance que nous avons considéré comme le trait caractéristique du prédicat. On les désigne comme des **prédicatoïdes**. Ceci nous permet de définir la **phrase** comme l'énoncé dont tous les éléments se rattachent à un prédicat unique ou à plusieurs prédicats coordonnés, et nous dispense de faire intervenir l'intonation dans cette définition, ce qui présente un sérieux avantage, étant donné le caractère marginalement linguistique de ce phénomène.

IV. La synthématique

4-34. Composition et dérivation ne sont pas expansion

Les procédés qu'on désigne au moyen des termes « composition » et « dérivation » pourraient, dans certains cas, être considérés comme des formes particulières de l'expansion. Mais, très souvent, ils aboutissent à des combinaisons de monèmes qui ne sauraient être décrites comme résultant de l'adjonction à un énoncé d'un élément « qui ne modifie pas les rapports mutuels et la fonction des éléments préexistants » : si l'on remplace *route* par *autoroute*, dans *il est venu par la route*, on reste dans les conditions caractéristiques de l'expansion puisque l'addition d'une précision supplémentaire n'a rien changé à l'ordonnance de l'énoncé ni à la nature des rapports

mutuels de ses éléments (le changement du /la/ de *la route* en /l/ dans *l'autoroute* ne change pas l'identité du monème). Il en va de même si je remplace *maison* par *maisonnette* dans *il a pénétré dans la maison*. Dans l'un et l'autre cas, la soustraction des monèmes ajoutés, *auto-* et *-ette*, ne peut faire aucune difficulté. La situation est tout autre si j'essaie de supprimer un monème du composé *vide-poche* ou du dérivé *lavage* dans les énoncés *je l'ai mis dans le vide-poche* ou *elle procède au lavage*. Dans *vide-poche* et dans *lavage*, à partir de *vide* et de *poche*, de *lav-* /lav-/ et de *-age* /-aʒ/, il n'y a évidemment pas expansion, c'est-à-dire adjonction syntagmatique à un énoncé existant, mais création hors contexte d'une unité nouvelle. En réalité, il n'y a pas non plus expansion lorsqu'on emploie des composés comme *autoroute* ou des dérivés comme *maisonnette* : en fait, on choisit entre *autoroute* et *route* comme on choisit entre *route* et *chemin*, entre *maisonnette* et *maison* comme entre *maison* et *villa*. Mais, contrairement à ce qui est le cas pour *vide-poche* et *lavage*, rien ne s'oppose à ce que ces composés et ces dérivés prennent naissance sous forme d'expansions, *l'autoroute* étant d'abord pensé comme *route*, mais une *route* de nature particulière, ce que marque l'adjonction d'*auto-*. Il y a bien des cas où *petite maison* représente un choix aussi unique que *maisonnette* sans qu'on puisse tout à fait écarter l'interprétation de *petite* comme une expansion de *maison*. On dira donc qu'il y a des cas de composition et de dérivation dont on ne saurait affirmer qu'ils ne remontent pas à des cas d'expansion, alors que cette éventualité est à exclure comme formellement impossible dans d'autres cas. On peut, pour les premiers, parler de composition et de dérivation **endocentriques**, ce qui rappelle que l'action mutuelle des éléments en présence n'affecte pas les rapports de l'ensemble avec ce qui est extérieur à cet ensemble : remplacer le segment *maison* par le segment *maisonnette* aboutit à changer le segment en lui-même, mais non dans ses rapports avec ce qui est hors du segment. Pour les syntagmes du type *vide-poche*, *lavage*, on parlera de composition et de dérivation **exocentriques** : le rapprochement des deux éléments aboutit à créer de nouveaux rapports avec ce qui est extérieur au composé ou au dérivé.

Les composés endocentriques résultent fréquemment de ce qu'on appelle des figements (6.20) : le syntagme *jeune fille* où chaque monème garde son sens plein, coexiste avec le figement *jeune fille* qui assume, avec un autre figement, *vieille fille*, le soin de désigner les célibataires du sexe féminin. Il y a figement également lorsque, dans *elle a l'air gentille*, l'accord de l'adjectif ne se fait plus avec *air*, mais avec le sujet *elle*, *avoir l'air* étant traité comme un équivalent de « sembler ».

Parmi les figements, on rencontre des composés prépositionnels comme *peinture à l'huile* ou *Armée de l'air*, parallèles à ceux, comme *moulin à vent* ou *Armée de terre*, où l'absence d'article suggère l'existence d'un schème de composition.

4-35. Les synthèmes

Ce qu'il y a de commun à tous les composés et tous les dérivés, c'est d'abord l'unité sémantique du complexe qui est marquée par le fait que chacun correspond normalement à un choix unique. Mais ce trait est trop difficile à constater, même par introspection, pour qu'on puisse le retenir pour identifier ces complexes et les opposer aux syntagmes proprement dits (*avec les valises, donner-i-ons*) qui résultent de choix multiples. La seule caractéristique que nous devons retenir, c'est qu'ils se comportent, dans leurs rapports avec les autres éléments de l'énoncé, exactement comme les monèmes qui apparaissent dans les mêmes contextes qu'eux, ce qui implique, par exemple, qu'ils peuvent être accompagnés par les mêmes modalités, et que ces modalités ne sauraient jamais porter sur un élément seulement du composé ou du dérivé : une *chaise-longue* d'une taille inaccoutumée n'est pas une *chaise-plus-longue*, mais une *chaise-longue* plus longue que les autres.

Les composés, qu'ils dérivent de figements ou non, et les dérivés sont désignés comme des **synthèmes**. Les monèmes composants du synthème sont dits **conjoint**s par opposition aux monèmes **libres** des syntagmes : le segment *entrepôts* /ãtrəpozĩð/ est un syntagme formé du synthème /ãtrəpoz-/ (lui-même formé des monèmes conjoints /ãtr-/ et /-poz-/) et des monèmes libres,

imparfait /-i-/ et « 1ère pers. du pluriel » /-ø/. On voit que le caractère libre de ces deux derniers monèmes ne se dégage pas de la graphie, mais bien du fait qu'ils ont été, l'un et l'autre l'objet d'un choix distinct de celui, unique, qui nous vaut /ãtrəpoz-/.

Il ne faudrait pas croire qu'un syntème est détruit lorsqu'un élément étranger, modalité ou déterminant quelconque, vient s'insérer entre deux des monèmes conjoints : le statut de syntème de *bonhomme* /bòndòm/ n'est pas affecté par l'intrusion du monème libre « pluriel » dans *bonshommes* /bõzòm/; le syntème *a l'air* /aler/ d'*elle a l'air gentille* garde son identité dans *avait l'air, aura l'air*; on a simplement affaire à un syntème de signifiant discontinu, comme on avait un monème pluriel de signifiant discontinu dans *les animaux paissent* (4.5); le syntème *ministre du commerce* n'est pas détruit par l'insertion d'*italien* dans *le ministre italien du commerce*.

4-36. Différence entre la composition et la dérivation

La différence entre composition et dérivation se résume assez bien en disant que les monèmes qui forment un composé existent ailleurs que dans des composés, tandis que, de ceux qui entrent dans un dérivé, il y en a un qui n'existe que dans les dérivés et qu'on appelle traditionnellement un affixe. Le passage d'un monème du statut d'élément de composé à celui d'affixe se produit dès que ce monème cesse d'être employé autrement qu'en composition, ce qui semble contradictoire dans les termes, mais qui illustre bien l'étroite parenté des deux procédés. Aujourd'hui, le monème *-hood* de l'anglais *boyhood* et le monème *-heit* de l'allemand *Freiheit* sont des affixes parce qu'ils ne se rencontrent pas hors de complexes indissociables comme *boyhood* et *Freiheit*; ils ont été des éléments de composés aussi longtemps que v.-angl. *hād* et v.-h.-a. *heit* ont pu se trouver dans des contextes analogues à ceux où l'on rencontre *boyhood* et *Freiheit*.

Le traitement qui précède ne fait pas entrer en ligne de compte le cas où les deux monèmes qui s'associent n'existent pas en dehors des combinaisons de ce type. Il s'agit surtout d'éléments dits « savants » qui, à l'origine, font partie de vocables empruntés

à une langue « classique » et ne sont guère perçus comme formant des unités signifiantes que par ceux qui les font entrer dans l'usage. Toutefois, lorsque les mots de ce type deviennent nombreux et usuels, le sens de leurs composants finit par se dégager. Tous les usagers savent que *thermostat* est formé de deux éléments *thermo-* et *-stat*, bien représentés dans d'autres combinaisons du même genre et dont le sens se dégage assez bien pour que, sans être technicien, on puisse être tenté de former d'autres mots en *thermo-* et d'autres mots en *-stat*. L'assez grande spécificité sémantique des deux éléments, étayée parfois par la connaissance de l'étymologie, peut tendre à faire interpréter de telles formations comme des composés. Mais un élément comme *télé-*, particulièrement favorisé par les découvertes des derniers siècles et qui se combine aujourd'hui librement avec des monèmes ou des syntèmes qui existent hors des combinaisons en cause (cf. *télévision* et *vision*, *téléguidé* et *guidé*), se comporte en fait comme un affixe. On a là une situation linguistique particulière qui ne s'identifie ni avec la composition proprement dite, ni, de façon générale, avec la dérivation qui suppose la combinaison d'éléments de statut différent. On peut parler ici de **confixation**, chacun des éléments d'un syntème comme *thermostat* étant désigné comme un **confixe**.

4-37. Critère de la productivité

On a, en linguistique synchronique, intérêt à ne voir de composition et de dérivation que là où l'on a affaire à des processus productifs. Certes, il est parfois difficile de se prononcer sur la productivité de tel ou tel affixe « doit-on parler d'un suffixe *-ceté* si un enfant, partant de *méchant*, *méchanceté*, forme *cochonceté* à partir de *cochon*? Entend-on encore des mots nouveaux formés au moyen du suffixe *-aison*? Ce qu'il faut, en tout cas, éviter, c'est de pousser l'analyse au-delà de ce que permet le sens : il serait ridicule de voir dans *avalanche* un dérivé d'*avalier* puisque seuls les étymologistes peuvent apercevoir une analogie sémantique entre les deux mots. Il serait abusif de poser un monème *-cevoir* extrait de *recevoir*, *percevoir*, *décevoir*, puisque l'usager ordinaire

n'est jamais déterminé par le sentiment qu'il y aurait, entre ces mots, autre chose qu'une analogie formelle, et que, pour faire un monème, il faut un signifiant et un signifié.

Il arrive parfois que, des deux éléments d'un composé, l'un perde son autonomie et ne se maintienne dans la langue que dans ce seul composé. C'est le cas, par exemple, de *-tin*, dans *laurier-tin*. On ne saurait, dans ce cas, parler d'un affixe, puisqu'un affixe est un outil de dérivation et que la dérivation est un processus productif de nouveaux synthèmes.

4-38. Affixes et modalités

Lorsqu'on se croit tenu d'opposer, dès le départ, des monèmes grammaticaux et des monèmes lexicaux, la question semble se poser de savoir dans quelle catégorie se rangent les affixes. Les affixes, comme les grammaticaux forment des classes d'effectif limité qu'on peut donc énumérer dans les grammaires. Traditionnellement, on ne rangeait pas les affixes dans les dictionnaires. Mais, bien entendu, tout cela n'est guère décisif.

Ce qui pourrait sembler plus prometteur est le fait que, pas plus que les modalités, les affixes ne sont susceptibles de recevoir des déterminations, puisque c'est le synthème comme tel, ici le dérivé, qui peut les recevoir à l'exclusion de ses éléments constitutifs. Mais, dans ces conditions, on devrait également rapprocher des modalités la base à laquelle se rattache l'affixe : dans *lavage*, la base *lav-* ne peut être plus déterminée que le suffixe *-age*.

Il y a, en fait, des cas où l'examen des latitudes combinatoires permet d'opposer nettement affixes et modalités : si nous considérons *tisse* /tis/ et *tissage* /tis + aʒ/, nous constatons que le premier se combine avec toute une série de modalités temporelles, modales, etc. celles qu'on peut désigner comme verbales, tandis que le second ne peut être accompagné d'aucune d'entre elles, mais uniquement de modalités de tout autres types, comme l'article, la possession, le pluriel. Ceci, nous allons le voir (4.40) veut dire que l'affixe *-age* qui a le pouvoir de métamorphoser un « verbe » en un « nom », est tout autre chose qu'une modalité dont la présence ne peut que confirmer le caractère verbal ou

nominal du noyau auquel elle se rattache.

Si l'on envisage le problème sous un autre angle, on peut dire que si les éléments d'un synthème ne sont pas susceptibles d'être déterminés, c'est qu'ils ont perdu leur autonomie sémantique. Ceci n'est, en aucune façon, le cas des modalités qui conservent parfaitement la leur, mais dont la valeur très générale n'autorise aucune spécification.

4-39. Synthème et syllemme

Bien que synthèmes et syntagmes soient à distinguer soigneusement, il peut être intéressant de comparer les complexes, synthèmes d'une part, syntagmes de l'autre, qui sont tels que toute détermination n'en affecte pas les divers composants individuellement, mais, dans le cas du synthème, l'ensemble du complexe, dans celui du syntagme, le seul noyau. Dans l'un et l'autre cas, on trouve souvent ce que la tradition désigne comme des mots : le synthème *lavage*, tout comme le syntagme *mangeait*.

Si le besoin s'en fait sentir, on peut désigner comme un **syllemme** le syntagme formé d'un noyau, de ses modalités et, éventuellement, du fonctionnel qui le rattache au reste de l'énoncé. Des mots latins, comme *dominorum* ou *amabantur* sont des syllemmes, tout comme les complexes français *les tableaux* ou *il le lui a dit*. Bien entendu, *les petits tableaux* n'en est pas un, puisque *petits*, qui peut être déterminé individuellement (*très petits*) n'est pas une modalité, mais le noyau potentiel d'un autre syllemme.

V. Le classement des monèmes

4-40. Composés et dérivés traités comme des monèmes

Il convient dès l'abord de préciser que ce qui sera dit ci-après du classement des monèmes s'applique également aux synthèmes, c'est-à-dire aux combinaisons de monèmes qui sont avec le reste

de l'énoncé dans le même rapport que les monèmes simples. En d'autres termes composés et dérivés entreront ci-dessous en ligne de compte : ce qui est dit du monème autonome *vite* vaudra pour le dérivé *vivement*, ce qui est dit du monème *route* vaudra pour les composés *autoroute*, *vide-poche*, ou *chemin de fer*. Ce qui nous empêche de parler ici de « mots » est le fait que ce terme recouvre la combinaison, non seulement d'éléments lexicaux, monèmes libres et affixes, mais également celle, éventuelle, de ces éléments avec des modalités et des monèmes fonctionnels sous la forme de désinences. En d'autres termes, « mot » peut désigner un syntagme qui inclut ce que nous désirons traiter comme du contexte quel que soit le degré d'enchevêtrement des signifiants en cause. Selon la terminologie traditionnelle, nous opérons ici avec les « radicaux » ou les « thèmes ».

4-41. Un même monème dans différentes classes

La hiérarchie des monèmes qui a été dégagée ci-dessus (4-8 à 29) se fonde sur le degré d'autonomie syntaxique du segment significatif considéré dans un contexte déterminé. Tel segment dans tel contexte est un monème ou un syntagme autonome; dans un autre contexte il peut fort bien être un monème ou un syntagme non autonome : *le dimanche* est autonome dans *les enfants s'ennuient le dimanche*, mais ne l'est plus dans *le dimanche s'écoule tristement*. Sans doute a-t-on pu être entraîné à dire que fr. *pour* était un monème fonctionnel, c'est-à-dire à poser que tel était bien son rôle dans tous les contextes où on le rencontre. Mais ce qui est probablement vrai de cette unité française ne l'est pas nécessairement de ses équivalents ailleurs; dans beaucoup de langues, le monème qui signale le bénéficiaire de l'action est celui-là même qui, dans un environnement différent, aura une fonction prédicative et correspondra à notre verbe *donner*. Ce qui, en la matière, caractérise chaque langue est la façon dont s'établissent les classes de monèmes susceptibles d'assumer les mêmes emplois.

4-42. Chevauchements, transferts, cas difficiles

Ces classes sont rarement délimitées exactement : dans les langues où l'équivalent de *donne* fonctionne aussi bien comme indicateur de fonction (« à », « pour ») que comme prédicat, il y a généralement une foule de monèmes qu'on emploie comme indicateurs de fonction sans jamais les utiliser comme prédicat et vice versa. Il existe, en français, une classe d'« adjectifs » caractérisée par des emplois prédicatifs (« attributs » accompagnés d'une « copule » ou d'un verbe d'état) et des emplois comme déterminants lexicaux (« épithètes »). Mais les monèmes de cette classe peuvent s'employer avec toutes les fonctions de la classe des « substantifs ». Il y a donc chevauchement. De plus, on peut distinguer ici les emplois résultant d'une ellipse encore sentie comme telle (*la cour des grands* [garçons]) et où l'on peut restituer sur-le-champ l'élément manquant, et les cas où il y a eu réellement passage d'une catégorie à une autre (*les grands de ce monde*, *un grand d'Espagne*). Nous parlerons, dans l'un et l'autre cas, de **transfert**.

Il n'est pas toujours facile de distinguer nettement entre les deux situations linguistiques suivantes : d'une part, un verbe et un substantif présentent le même radical sans qu'on puisse dire que seuls les contextes où ils apparaissent soient responsables des différences sémantiques entre l'un et l'autre : en anglais, *fish* se prononce de la même façon dans *a fish* et *to fish*; les sens de « poisson » et « prendre du poisson » sont évidemment apparentés, mais il est clair que, si *fish* représentait, dans les deux cas, la même unité, *I fish* voudrait dire « je suis un poisson » « je me comporte comme un poisson » plutôt que « je pêche »; d'autre part, un même monème peut s'employer soit dans un emploi prédicatif, soit comme expansion du prédicat, les différences sémantiques qu'on relève d'un emploi à l'autre résultant directement et synchroniquement de l'influence de contextes différents et des fonctions respectives. C'est le cas dans les langues où, par exemple, la jambe est désignée au moyen d'une forme qui se comprendra, par ailleurs, comme « il (ou elle) marche », ou encore lorsqu'en kalispel, langue

indienne du Washington, un arbre est désigné comme *es-sit*, forme qui serait rendue, dans un contexte où elle aurait fonction de prédicat, par « il se tient droit ». On a naturellement affaire, dans ces derniers cas, à la même unité linguistique parce que, dans ces langues, contrairement à ce qui est la règle en français, un élément linguistique déterminé peut, sans changer d'identité, fonctionner comme prédicat ou comme expansion de prédicat.

4-43. « Noms » et « verbes »

En ce qui concerne les lexicaux, on distinguera tout d'abord s'il y a lieu, entre ceux qui sont susceptibles d'emplois prédicatifs et les autres. Cette distinction ne recouvre pas nécessairement celle, traditionnelle, entre des « verbes » et des « noms » : dans la *Paulus bonus* « Paul est bon » et russe *dom nov* « la maison est neuve », *bonus* et *nov* sont des prédicats sans être des verbes. Les langues où cette distinction n'existe pas, c'est-à-dire où tous les lexicaux peuvent être utilisés comme prédicats, ne sont nullement exceptionnelles. Ceci ne veut naturellement pas dire qu'on y renoncera à établir différentes classes de lexicaux fondées sur leurs latitudes de combinaison avec les différentes modalités : certains qui peuvent se combiner avec des modalités de temps et de personne pourront être dits « verbes » ; d'autres qui se combinent avec des modalités de nombre ou de possession pourront être appelés « noms ». Mais l'emploi de ces termes présente l'inconvénient qu'ils évoquent des réalités linguistiques particulières aux langues de ceux qui ont établi la terminologie grammaticale traditionnelle. En tous cas, il vaudrait mieux s'abstenir de parler de « noms » et de « verbes » lorsqu'on décrit une langue où tous les lexicaux sont combinables avec des modalités de personnes et de modes, mais où seuls certains, qu'on pourrait vouloir appeler « verbes », s'accommodent de modalités d'aspect, celles qui présentent l'objet ou l'acte dans sa durée, indépendamment de cette durée, ou comme le résultat d'autre chose : en kalispel, des monèmes comme *non* « mère » ou *cltx* « maison » se combinent avec des modalités correspondant 1° à nos pronoms personnels (*čín-túm* « je [suis] la mère »), 2° à nos adjectifs possessifs (*an-cltx* « c'est ta maison »).

3° à notre subjonctif (*q-cltx* « que ce soit la maison ») ; d'autres monèmes comme *moq* « montagne », ou *kup* « pousser » se combinent avec ces mêmes modalités, mais en ajoutent d'autres, et notamment celles d'aspect, par exemple l'aspect continuatif, où la chose ou l'action est considérée dans sa durée, marqué par *es(a)-* ou *es-...-i* dans *esa-moq* « [c'est] une montagne » et *es-kúp-i* « il pousse [quelque chose] ». Il est clair que les lexicaux de cette langue qui se combinent avec les aspects et ceux qui ne le font pas ne forment aucunement deux classes diamétralement opposées comme nos verbes et nos noms, mais bien deux subdivisions d'une même classe d'unités qui sont toutes susceptibles d'emplois prédicatifs et non prédicatifs. Il est, sans doute, assez explicable que les monèmes qui désignent des actions et ceux qui désignent des objets tendent à se combiner avec des modalités différentes. Mais l'illustration qui précède montre que le signe qui désigne l'objet « montagne » peut se « fléchir » comme celui qui dénote l'action de pousser, et non point comme celui qui désigne un autre objet, la maison.

On aura, en fait, intérêt à réserver le mot « verbe » pour désigner les monèmes qui ne connaissent pas d'autres emplois que les emplois prédicatifs. Tels sont, en français, *jette*, *donne*, *mange* qui ne sont susceptibles d'emplois autres que prédicatifs que sous la forme de participes ou d'infinitifs, c'est-à-dire en s'adjoignant un monème qui en change le statut.

4-44. « Adjectifs »

Les monèmes qui désignent des états ou des qualités sont éminemment susceptibles d'emplois prédicatifs. Ils peuvent être du type russe *dom nov* « la maison est neuve », du type latin *caelum albet* « le ciel est blanc », ou du type français, avec transfert des modalités à une « copule », *la maison est neuve*. Mais ces monèmes s'emploient très fréquemment aussi comme « épithètes » c'est-à-dire en tant qu'expansions de monèmes non prédicatifs. En russe, on emploie dans ce cas (*dom nov-yj...* « la maison neuve... ») un indicateur de fonction, formellement combiné avec l'indication du cas, du nombre et du genre, qui a dû être l'équivalent d'un

relatif (« la maison, qui [est] neuve, ... »). Ceci explique l'existence, dans bien des idiomes, d'une classe particulière d'« adjectifs », qui, selon les langues, se distingue plus ou moins nettement de celles des verbes et des noms.

4-45. « Adverbes »

Ce qu'on appelle traditionnellement « adverbe » comporte des unités appartenant à des classes assez variées. On y trouve notamment les monèmes autonomes *hier*, *vite*, et les synthèmes dérivés de même comportement comme *vivement*, *doucement*. Il s'agit là d'expansions du prédicat. Lorsque le prédicat correspond à une action, l'adverbe est naturellement un complément de cette action : *il allait tristement*. S'il correspond à un état, l'adverbe sera un déterminant de cet état, même si l'expression de la prédication implique le recours à une « copule » : dans *il est tristement célèbre*, *tristement* se rapporte, non à *est*, mais à *célèbre*; on coupera *il est... tristement célèbre* et non *il est tristement... célèbre*. Ceci entraîne le transfert de l'adverbe dans les constructions épithétiques : *l'individu tristement célèbre...*, mais, bien entendu, n'implique pas que les deux classes de déterminants du verbe et de déterminants de l'adjectif se confondent nécessairement : *très* appartient uniquement à la seconde, *beaucoup* seulement à la première.

4-46. « Prépositions » et « conjonctions »

Ce qu'on appelle « préposition » entre directement dans la classe des indicateurs de fonction, sans naturellement l'épuiser, puisqu'y figurent au même titre des monèmes à signifiant désinentiel d'une part, des conjonctions de subordination, voire des pronoms relatifs, d'autre part. Les monèmes qu'on désigne d'ordinaire comme des conjonctions de coordination n'ont pas un statut linguistique uniforme : *car*, par exemple, n'apparaît pas dans tous les contextes où l'on trouve *et* ou *ou*. Les monèmes proprement coordinatifs comme ces derniers forment une classe particulière et ne sauraient être identifiés aux indicateurs de fonction.

4-47. « Pronoms »

Les pronoms ont en commun avec les noms leur emploi en fonction primaire, mais leur appartenance à des inventaires limités tend à les faire ranger, parmi les grammaticaux. Il est très fréquent qu'un même pronom se présente sous des formes différentes dans les contextes où il alterne avec les noms et là où il est étroitement intégré au syntagme prédicatif. En français, par exemple, *te* et *Jean* n'apparaissent pas dans les mêmes contextes (*je te vois*, *je vois Jean*), mais *toi* et *Jean* peuvent alterner (*je vais avec toi*, *je vais avec Jean*). On pourra, dans un cas de ce genre, ou bien voir, dans *te* et *toi*, des variantes du signifiant d'un même monème, ou bien rapprocher *toi* des noms et identifier *te* comme une modalité du prédicat. De même, les possessifs *ton* et *tiens* peuvent être considérés comme des variantes combinatoires ou comme, d'une part, une modalité de nom (*avec ton livre*), d'autre part, un monème déterminable (*avec les tiens*) accompagné lui-même de diverses modalités (« défini », « pluriel »). Le fait que *te* ou *tu* se réfère, selon les cas, à des personnes réelles différentes n'a pas plus d'implications linguistiques que le fait qu'*aujourd'hui* ne se rapporte pas à la même réalité si on l'emploie le 10 décembre 1958 ou le 5 mai 1959.